

**Affaires Culturelles**

**REF : DAC2013001**

**Signataire : NL/ASL/HR**

Séance du Conseil Municipal du 28/02/2013

RAPPORTEUR : Abderrahim HAFIDI

**OBJET : Signature de la convention d'intervention et des annexes techniques  
"concert" et "actions musicales" entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues  
Bleues.**

**EXPOSE :**

1. Présentation du festival *Banlieues Bleues*

L'association *Banlieues Bleues* reflète depuis sa fondation en 1979 la volonté de plusieurs villes de la Seine-Saint-Denis de mettre en commun leurs compétences et leurs moyens pour un projet artistique et culturel, notamment dans le but d'organiser ensemble une manifestation d'envergure, le Festival et les actions musicales originales qui y sont liées, et de mettre en relation les artistes invités et la population des villes du département.

Considérant que la proposition de *Banlieues Bleues* vient compléter l'offre culturelle locale et que les actions qui sont menées sont pertinentes, la ville d'Aubervilliers adhère depuis plusieurs années au projet proposé par l'association en accueillant des concerts et des actions musicales en contrepartie du versement d'une participation financière.

2. Evolution du partenariat

Dans l'objectif de co-réaliser la déclinaison albertivillarienne du festival, la Ville a fait évoluer depuis quelques années le partenariat avec *Banlieues Bleues* avec pour ambitions principales :

- d'accueillir un concert à l'espace Fraternité susceptible de rassembler le public local autour d'une programmation festive de qualité,
- de monter des actions musicales d'envergure en direction du jeune public (6-10 ans) et du public jeune (10-18 ans),
- de tenir l'enveloppe budgétaire destinée à ce projet et effectuer un travail précis de fléchage de l'utilisation de cette enveloppe vers les différentes actions.

Alors que la ville doit faire face à des contraintes budgétaires importantes et qu'elle souhaite développer de nouveaux projets autour de la musique en 2013 en préfiguration de l'ouverture de l'Espace Culturel Transdisciplinaire, il est proposé de réduire l'enveloppe dévolue au projet *Banlieues Bleues* à 14 000€ HT tout en garantissant les objectifs précédemment exposés.

### 3. Propositions 2013

#### Concert

Le concert se déroulera le samedi 6 avril à 20h30 à l'espace Fraternité et proposera deux parties :

- Orlando Julius & the Heliocentrics
- Zam Rock

Cette date suivra l'ouverture du festival qui aura lieu la veille à Saint Ouen.

Pour débiter cette soirée, le collectif londonien de musique funky et protéiforme, The Heliocentrics, présentera pour la toute première fois son projet issu de la rencontre avec le musicien africain Orlando Julius, figure majeure de la scène nigérienne.

La deuxième partie présentera Zam Rock, groupe zambien né dans les années 1970 qui n'a cessé de tourner et de s'entourer des meilleurs musiciens créant une musique écartelée entre jazz, rock, funk et psychédéisme.

La configuration de l'espace Fraternité et sa jauge importante appellent des programmations de soirées festives et fédératrices.

Par ailleurs, un contingent de places sera acheté par la Ville dans le cadre de la carte culture pour proposer aux Albertivillariens des tarifs réduits à 5€.

#### Actions musicales

- Aubervacances-Loisirs (20 enfants)

Les actions musicales permettront la rencontre et le travail de jeunes d'Aubervilliers avec des artistes programmés à Pantin dans le cadre du festival autour de la culture des gum boots. La danse en bottes de gomme s'est développée dans les mines d'or en Afrique du Sud pendant l'époque de l'Apartheid. Les mineurs noirs travaillaient dans l'obscurité quasi-totale au fond des mines d'or. Ils étaient enchaînés à leur poste de travail avec l'interdiction de parler. Les travailleurs, afin de communiquer entre eux, développèrent un code de frappes avec leurs bottes, de stamping sur l'eau et de bruits avec leurs chaînes, créant ainsi une culture de danse et de chant gum boots.

Ainsi, deux groupes d'enfants d'Aubervacances-Loisirs (soit 20 enfants au total) suivront une série de 7 ateliers avec un intervenant chant et danse accompagné d'un percussionniste pour découvrir la culture des gum boots. Ce travail d'actions musicales touchera également des enfants et des jeunes de Pantin ;, puisque ce projet mené sur le territoire des Quatre Chemins entre Aubervilliers et Pantin reçoit le soutien de la députée Elisabeth Guigou, via une réserve parlementaire.

Tous les participants se retrouveront le samedi 6 avril, matin du concert programmé à Aubervilliers, pour présenter une restitution de ce travail à l'hôtel de ville et sur la place de la mairie.

Ce moment festif de danse et de chant regroupera une soixantaine de participants et se terminerait sur un verre de l'amitié réunissant les participants et les élus des deux villes.

Le lendemain, le dimanche 7 avril, le travail sera à nouveau présenté, cette fois-ci à Pantin, en ouverture du concert programmé à la salle Jacques Brel et qui met en scène des artistes sud-africains. Les parents des jeunes participants pourront ensuite assister au concert.

Il a été proposé à l'OMJA, en dehors de la présente convention, de participer à ce même projet en mettant à disposition un de leurs intervenants danseurs. *Banlieues Bleues* est en attente de retour sur cette proposition.

- Collèges Rosa Luxembourg et Henri Wallon (une trentaine de jeunes)

Fort du succès de l'action menée l'année dernière dans le cadre de la convention, il est envisagé de mener une action similaire en 2013. L'action permettrait aux collèges d'accueillir un intervenant chant sur une dizaine de séances pour travailler des remix de chansons du répertoire jazz avant de se rendre au studio de la Cité de la Musique pour enregistrer leur travail. Pour mener à bien ce projet, l'enveloppe de la Ville dévolue aux actions n'étant pas suffisante, *Banlieues Bleues* attend donc des réponses quant à une demande de financement CUCS qui permettra de mener le projet à son terme.

4. Contenu de la convention et incidences financières

La présente convention précise les modalités du partenariat entre la Ville et *Banlieues Bleues* pour le montage et la réalisation du concert et des actions musicales décrites précédemment. Pour mettre en œuvre ce projet, il vous est proposé que la Ville verse à l'association une participation à hauteur de 14 770 € TTC. En complément, la Ville met à disposition ou prend à sa charge un certain nombre de prestations (mise à disposition de Fraternité, prise en charge de la sécurité...).

Au vu de ces éléments, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'intervention ainsi que les annexes techniques « concert » et « actions musicales » avec l'association *Banlieues Bleues*.

**Séance du Conseil Municipal du 28/02/2013**

**N° 073**

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles**

**Affaires Culturelles**

**REF : DAC2013001**

**Signataire : NL/ASL/HR**

**OBJET :Signature de la convention d'intervention et des annexes techniques "concert" et "actions musicales" entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 22 mars 2008 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention d'intervention entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues,

Vu le projet des annexes techniques « concert » et « actions musicales » entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité d'adhérer à l'association Banlieues Bleues afin de co-réaliser un concert ainsi que des actions musicales sur le territoire d'Aubervilliers dans le cadre de la 30<sup>ème</sup> édition du festival Banlieues Bleues,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire à signer la convention d'intervention ainsi que les annexes techniques « concert » et « actions musicales » avec l'association Banlieues Bleues dans le cadre de la 30<sup>ème</sup> édition du festival.

**DIT** que la dépense prévue dans la convention de 14 770 euros TTC sera inscrite au budget communal sur l'imputation :

service	nature	fonction
705	6188	33

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/03/2013

Publié le : 07/03/2013

Certifié exécutoire le : 08/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué